

Commune de Payrignac

Compte-Rendu du Conseil Municipal **Séance du 30 juin 2014**

Présents : CHAVAROCHE Christian – CHARBONNEL Fabienne – MALEVILLE Jérôme – CAUMONT Anne-Marie – BELONIE Pascale – BOS Marie – CAPY Alban – CAPOT Catherine - GRIFFE Alain – JOACHIM Joëlle – LAVAL Laurent – NOEL Guy – PHILPOTT Jane - ROUTHIEAU Patrick.

Absents : PEULET Patrice.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CAUMONT.

Sentier autour de l'étang

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa volonté ainsi que celle des adjoints de créer un sentier permettant à des piétons, des poussettes ou des fauteuils roulants de promener tout autour de l'étang sans marcher dans des flaques. Monsieur le Maire propose un sentier de 1,60 mètre de large sur 260 mètres de long depuis le monument aux morts jusqu'au chemin communal qui rejoint la voie communale n°10 au bout de l'étang.

Monsieur Routhieau fait remarquer que creuser au tractopelle sur 15 cm de profondeur va endommager les racines des arbres et à moyen terme les faire mourir. Monsieur le Maire répond que l'entreprise Lafon propose de surélever le chemin afin de pallier à ce problème. Monsieur Maleville fait remarquer qu'un arbre possède autant de racines profondes que de racines superficielles et qu'il n'y a pas grand risque pour ces espèces d'une part, d'autre part que si quelqu'un venait à faire un malaise à la troisième table de pique-nique un camion de pompier ne peut pas s'y rendre.

Monsieur le Maire met au vote la création du sentier : contre 1, abstention 0, pour 13.

Au vu du résultat du vote, Monsieur le Maire présente les trois devis en sa possession :

Entreprise Capy et Fils : montant 9 200 € HT, soit 11 040 € TTC.

Entreprise Lafon : montant 3 868,80 € HT, soit 4 642,56 € TTC.

Entreprise Veyret : montant 9 180 € HT, soit 11 016 € TTC.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide de valider le devis de l'entreprise Lafon pour un montant HT de 3 868,80 euros.

Aménagement de l'ancien terrain de pétanque

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été question lors du vote du budget de réhabiliter l'ancien terrain de pétanque situé au-dessus de la cour de l'école. Trois devis ont été demandés afin d'aménager quatre terrains de boules dans cet espace, mais qu'il restera à charge de la commune et donc des employés communaux d'y installer des rondins de bois pour éviter que les boules ne descendent (il s'agira de 2x12 mètres).

Monsieur le Maire présente les trois devis en sa possession :

Entreprise Capy et Fils : montant 5 460 € HT, soit 6 552 € TTC.

Entreprise Lafon : montant 2 150 € HT, soit 2 580 € TTC.

Entreprise Veyret : montant 8 123 € HT, soit 9 747,60 € TTC.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide de valider le devis de l'entreprise Lafon pour un montant HT de 2 150 € et demande à Monsieur le Maire de prévoir des gaines pour l'électricité pendant les travaux afin dans un second temps si la demande existe de pouvoir jouer en soirée, et de veiller aux nuisances sonores qui pourraient se manifester.

Cession d'une partie du réseau d'assainissement sur la plaine de Cougnac

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la mairie de Gourdon de cession du réseau d'assainissement entre l'usine Delpéyrat et la limite communale avant Combe Froide. La mairie de Gourdon veut assumer l'entretien de ce réseau afin d'obliger l'entreprise Delpéyrat à se mettre aux

normes en terme de bacs dégraisseurs. Monsieur le Maire précise qu'en cas de refus de notre part, nous devons nous occuper de cette mise aux normes et assurer l'entretien de cette partie du réseau.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire à l'unanimité et après en avoir délibéré, valide la cession à titre gratuit du réseau d'assainissement compris entre l'usine Delpeyrat et la limite communal avant Combe Froide.

Agrandissement du cimetière

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'agrandissement du cimetière, il rappelle également que Monsieur Routhieu est chargé plus spécifiquement de suivre ce dossier et qu'après étude, il s'avère que la délibération pour l'agrandissement du cimetière a été prise au début des années 1980. Il y a donc lieu de reprendre cette délibération et de lancer les études préalables, notamment en hydrogéologie.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire à l'unanimité et après en avoir délibéré, compte tenu du manque de place dans l'actuel cimetière et de l'augmentation de la population de la commune (718 habitants au dernier recensement de 2010), décide de l'agrandissement du cimetière par l'annexion de la parcelle cadastrée C 415 d'une surface de 6670 m², jouxtant l'actuel cimetière cadastré C 414.

Projet d'un terrain multisports, présenté par Fabienne CHARBONNEL.

Présentation par Fabienne Charbonnel d'un projet de terrain multisports semblable à celui installé à Saint Projet, montant 50.000 euros (dont la moitié a été reçue en subvention), terrain qui pourrait être utilisé également par l'école dans le cadre du périscolaire, plusieurs dimensions sont possibles. Plusieurs emplacements pourraient être envisagés : le terrain communal en bas du lotissement de La Borie Haute ou bien le terrain de Mr Vénil près du stade. Monsieur Laval fait remarquer qu'il doit y avoir obligation d'un point d'eau à proximité, Madame Charbonnel se renseignera. Monsieur Griffé précise qu'il serait souhaitable d'installer ce complexe au plus près des maisons afin d'éviter au maximum les dégradations. Monsieur Capy fait remarquer qu'il faut aussi envisager le coût éventuel d'un terrassement selon l'état du terrain choisi. Le Conseil décide de chercher un terrain adapté, de voir quel serait le montant des subventions attribuées et d'en reparler lors d'un prochain conseil.

Parking derrière la salle socioculturelle

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis fait par l'entreprise Veyret pour l'aménagement d'un parking derrière la salle socioculturelle, parking d'une capacité de 70 places, montant des travaux 36.413,40 € HT, soit 43.696,08 € TTC. Au vu de la somme et compte tenu de l'absence d'autres devis, le cas sera réétudié lors d'un prochain conseil.

Stationnement sur la place de l'église

La place est occupée par plusieurs voitures dont une qui ne bouge jamais (pneu dégonflé, ...), une camionnette qui déverse son huile, ne pourrait-on pas interdire le stationnement sur la place de l'église ?

Le Conseil Municipal après en avoir débattu demande à Monsieur le Maire de prendre un arrêté d'interdiction de stationnement sur la place de l'église toute l'année et charge Monsieur le Maire de son application par tout moyen en sa possession.

Ecole et périscolaire

Anne-Marie Caumont présente le compte-rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 26 juin. Les heures de périscolaire seront les suivantes : le lundi de 15h15 à 16h30, les mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 16h30.

Monsieur le Maire lève la séance à 23h15.